

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

MENTION ADMINISTRATION DE LA SANTE

ANNE UNIVERSITAIRE 2025-2026

REGLES COMMUNES A L'ENSEMBLE DES PARCOURS

Semestres 7 et 8 (M1) ou 9 et 10 (M2)	
Note éliminatoire	Note strictement inférieure à 7 (dans la mesure où elle annule la compensation)
Possibilité de repasser un module validé	Non
Compensation entre UEs	Si l'étudiant obtient une ou plusieurs notes d'UE comprises entre 7 et 10, mais sans note inférieure à 7, les UE sont compensées s'il obtient la moyenne au semestre
	Si l'étudiant obtient une note d'UE inférieure à 7, la compensation au semestre est annulée. L'étudiant doit alors repasser en seconde session toutes les UE où il a obtenu une note inférieure à 10.
	Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne au semestre, il doit repasser toutes les UE où il a obtenu une note inférieure à 10.
	En cas de session 2, l'étudiant conserve la meilleure des 2 notes entre les 2 sessions.
	Les règles de compensation s'appliquent également à l'issue de la 2de session
Compensation entre les semestres 1 et 2	Pas de compensation entre les moyennes des 2 semestres
UE au choix/UE optionnelles	Les UE au choix constituent une liste d'UE parmi lesquelles l'étudiant doit sélectionner celle(s) qu'il suivra : selon le programme de formation, un nombre minimal d'UE au choix doivent être obligatoirement suivies par l'étudiant.
	Les UE optionnelles sont facultatives : elles ne sont pas nécessaires à l'obtention du master 2 ; leur validation permet d'acquérir des ECTS surnuméraires
ECTS et coefficients	La moyenne générale est proportionnelle aux coefficients des ECTS
Assiduité	L'assiduité en cours est obligatoire. Les absences doivent être justifiées.
	L'absence injustifiée d'un étudiant à toutes les épreuves de session initiale n'autorise pas à composer en session de rattrapage.
Engagement étudiant	Engagement étudiant validé: 0,25 points seront ajoutés à la moyenne générale de l'étudiant

Nom de la formation :**Parcours M2 : Analyse et management des organisations de santé Rennes (AMOS Rennes)**

Responsable formation :

CARLALLEMAND

N° UE	Nom UE	Semestre	ECTS	1ère Session	2ème Session	Evaluation
UE1	Economie politique de la santé	9	6	Contrôle continu	Entretien oral	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE2	Système de santé	9	5	Examen terminal	Examen sur table	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE3	Droit des personnes malades, régimes de responsabilité et d'indemnisation	9	4	Contrôle continu (démocratie en santé) et examen terminal	Examen sur table (sauf démocratie en santé: entretien oral)	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE4	Méthodologie de recherche (mémoire)	9	3	Contrôle continu	Epreuve orale	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE5	Pilotage stratégique	9	3	Contrôle continu	Epreuve orale	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE6	Gestion des ressources humaines	9	3	Contrôle continu	Epreuve orale	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE7	Gestion budgétaire et financière	9	3	Examen terminal	Epreuve orale	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE8	Qualité, risques, et sécurité	9	3	Contrôle continu	Epreuve orale	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE9	Outils du management	10	3	Examen terminal	Examen sur table	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE10	Anglais	10	3	Contrôle continu	Epreuve orale	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE11	Contrôle de gestion-UE au choix	10	3	Contrôle continu	Epreuve orale collective	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20
UE12	Gestion des processus/logistique -UE au choix	10	3	Contrôle continu	Examen sur table	Validation si N≥10/20 Compensation si N≥7/20

UE13	Méthodes de recherche (approfondissement) -UE au choix	10	3	Contrôle continu	Epreuve orale	Validation si N $\geq$ 10/20 Compensation si N $\geq$ 7/20
UE14	Stage et mémoire	10	18	Production individuelle écrite et production individuelle orale	Production individuelle écrite et production individuelle orale	Validation si N $\geq$ 10/20 Pas de compensation